

émissions de gaz à effet de serre, avec la participation d'acteurs de premier plan comme la Chine, ou la coopération pour l'ouverture des marchés des services financiers dans les pays de l'ASEAN, ou pour le renforcement des règles internationales en matière d'investissement qui limitent l'application de mesures gouvernementales risquant de fausser les échanges commerciaux et les investissements).

Par ailleurs, de nombreux pays de la zone 2 partagent les préoccupations du Canada concernant l'unilatéralisme des membres de la Triade et, du moins en partie, son objectif visant la mise au point de règles claires, transparentes et contraignantes. Ces pays sont souvent des acteurs de premier plan, dont le poids compte dans l'arène internationale. La collaboration avec ces partenaires dans des dossiers précis pourrait être utile à propos de questions comme l'élaboration d'une convention forestière internationale judicieusement équilibrée, ou une réforme plus poussée des pratiques agricoles qui faussent les échanges. Les travaux réalisés par le groupe de Cairns dans les dossiers agricoles à l'occasion de l'Uruguay Round²⁰ montrent qu'il est possible d'influer sur l'établissement de règles internationales, possibilité que nous pourrions explorer davantage dans ce dossier et dans beaucoup d'autres²¹.

À parler franchement, il nous faut faciliter cette collaboration en mobilisant dans une approche holistique les divers instruments économiques de la politique économique canadienne pour renforcer le concept et la pratique des partenariats économiques créatifs. C'est parmi les pays de la zone 2 que nous aurons les meilleures chances de trouver des partenaires non traditionnels, et ils prendront le Canada au sérieux et le traiteront comme un partenaire à part entière d'autant mieux que nous aurons adopté une approche globale dans nos relations économiques.

3. La diversité des réponses

Les objectifs du Canada pour les pays de la zone 1 et les pays les plus pauvres de la zone 2 reflètent largement le désir des Canadiens d'aider les moins fortunés, ainsi que leur sens de justice sociale bien développé. Pour ce qui concerne la zone 2,

²⁰ Le groupe de Cairns était constitué des pays suivants : Colombie, Brésil, Argentine, Uruguay, Chili, Thaïlande, Indonésie, Malaisie et Philippines, ainsi que Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

²¹ Ces dossiers pourraient aussi comprendre le commerce et l'environnement au sein de l'Organisation mondiale du commerce, la conservation des stocks de poisson en haute mer, une réforme plus poussée des pratiques antidumping, le recours aux sanctions commerciales pour obtenir l'harmonisation des politiques sociales relatives à l'environnement et au travail, et certaines dispositions du droit commercial américain qui consacrent l'unilatéralisme (p. ex. l'article 301).